

Département
des Landes



Ambition X'elles



Synthèse du rapport 2025
**Égalité
Femmes-Hommes**

SOMMAIRE

5 | Éditorial de Xavier Fortinon, Président du Département des Landes

7 | Avant-propos de Salima Sensou, Conseillère départementale déléguée à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences faites aux femmes

9 | Introduction générale

10 | Situation comparée entre les femmes et les hommes, agents de la collectivité

16 | L'action du Département sous l'angle de l'égalité femmes-hommes

32 | Panorama du soutien et des actions du Département en matière d'égalité femmes-hommes

ÉDITORIAL

Depuis de nombreuses années, la majorité du Conseil départemental promeut des politiques publiques ambitieuses en matière d'égalité femmes-hommes. Avec Salima Sensou, Conseillère départementale déléguée à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences faites aux femmes, nous poursuivons notre action avec une détermination renouvelée, parce que l'égalité est une construction collective et que chaque avancée sociétale nous invite à approfondir notre engagement.

L'année 2024 marque une étape historique avec la constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Cet acte constitue bien plus qu'une simple protection légale: il réaffirme l'autonomie des femmes sur leur corps.

Au sein du Département, cette thématique résonne particulièrement dans nos missions, notamment à travers la protection maternelle et infantile (PMI), qui veille à garantir un accès équitable à la santé et à l'information pour toutes. Les droits reproductifs ne se limitent pas à l'accès à l'IVG: ils incluent aussi la possibilité d'accéder à une contraception, à un accompagnement médical adapté, et à un soutien psychologique dans un cadre bienveillant. Ce travail préventif est indispensable, non seulement pour protéger les droits des femmes, mais aussi pour lutter contre les violences qui prennent racine dans la domination et les inégalités de genre. En valorisant ces droits fondamentaux, nous combattons l'idée selon laquelle les femmes doivent être définies par leur rôle reproductif ou par des caractéristiques physico-sexuelles.

Cette dynamique ne se limite pas à l'action institutionnelle: elle appelle chacun de nous, à son échelle, à se mobiliser pour bâtir une société où les droits des femmes sont respectés, protégés et promus. Dans ce combat pour l'égalité, chaque geste compte, chaque voix est essentielle.

Pour les Landaises et pour les générations futures, poursuivons ensemble ce travail nécessaire.

*Xavier Fortinon,
Président du Département des Landes*



AVANT-PROPOS



En cette année 2025, nous poursuivrons notre action départementale en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes notamment à travers la mise œuvre du plan d'actions Ambitions X'Elles.

La majorité départementale a fait le choix clair de placer l'égalité au cœur de toutes ses actions. Ainsi, le Département s'investit pleinement dans la lutte contre les discriminations et stéréotypes de genre tant au sein de la collectivité qu'avec nos partenaires. En collaboration étroite avec tous les acteurs engagés pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, nous soutenons activement toutes les démarches qui permettent de favoriser la place des femmes dans la vie économique et sociale.

La lutte contre les discriminations est un combat quotidien qui commence dès le plus jeune âge. C'est pourquoi le Département s'engage auprès des élèves des établissements scolaires landais afin de les sensibiliser aux questions d'égalité dans tous les domaines et à chaque étape de leur vie.

Conscients que les discriminations entre les femmes et les hommes entraînent des conséquences économiques lourdes pour les femmes, nous défendons avec détermination les combats pour la reconnaissance de leur valeur. Qu'il s'agisse d'inégalités salariales, de violences économiques ou des obstacles aux promotions professionnelles, le Département agit pour réduire et à terme éliminer, ces injustices.

Cependant, nous assistons tristement à un recul du droit des femmes dans de nombreux pays et à une résurgence de discours discriminants et stigmatisants à l'égard des femmes en particulier sur les réseaux sociaux. Tant qu'une seule femme subira des discriminations ou des violences sexistes, les politiques de promotion de l'égalité resteront indispensables et le Département des Landes continuera de prendre sa part dans ce combat.

Parce que rien ne justifie et rien n'a jamais justifié que la moitié de l'humanité soit discriminée, soumise ou victime de violences, notre engagement pour le droit des femmes se poursuivra, sans relâche.

Salima Sensou,

Conseillère départementale déléguée à l'égalité femmes-hommes et à
la lutte contre les violences faites aux femmes



Monique LUBIN

Conseillère départementale et Sénatrice des Landes

Les droits des femmes dans les Landes : c'est tous les jours

« Stéréotypes, inégalités, discriminations, violences... Être une femme, c'est encore faire face à des injustices et dangers. C'est pourquoi le Département des Landes continue de s'engager tous les jours et dans toutes ses politiques, dès la petite enfance, en faveur de la prise en compte de toutes les inégalités.

Il est indispensable de garantir à toutes et tous les mêmes droits et opportunités, pour bâtir une société juste et inclusive quel que soit le sexe, dans les domaines professionnels, éducatifs ou familiaux. Et face à l'aggravation des menaces pesant sur les droits des femmes à travers le monde, souvent alimentées par des idéologies extrémistes, il est de notre devoir de défendre ces droits avec détermination.

Le Conseil départemental des Landes continue de s'engager activement pour promouvoir l'égalité, car il s'agit d'un enjeu qui doit être une priorité pour faire des Landes un modèle de territoire où l'égalité est une réalité partagée, dans le respect des valeurs de solidarité et de progrès qui nous rassemblent ».

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ambitionnait de refonder la politique nationale de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est dans ce texte que les collectivités territoriales ont été désignées pour la première fois comme acteurs d'importance pour conduire les politiques d'égalité. Pour la première fois également, les éléments constitutifs d'une politique d'égalité sont énumérés dans l'article premier du texte.

On distingue deux manières d'appréhender l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques:

- ➲ **une approche dite « intégrée »:** on prend en compte la situation des femmes et des hommes avant de mettre en place une action à destination de toutes et tous pour éviter les effets de reproduction et d'accentuation des inégalités;
- ➲ **une approche dite « spécifique »:** on tente d'apporter des réponses immédiates à des difficultés rencontrées par les femmes dans tous les champs de l'action publique.

L'article 61 de la loi du 4 août prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'intéressant au fonctionnement de la collectivité, aux politiques qu'elle mène sur son territoire et aux orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Plus qu'une obligation légale, l'objet du rapport annuel consiste à intégrer et développer la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des administrations publiques locales.

Afin de faciliter la compréhension du rapport et de sa présente synthèse, il est nécessaire de rappeler la distinction entre les notions de sexe et de genre:

- ➲ **le sexe** est un caractère biologique assigné à la naissance. La France en reconnaît deux: le sexe masculin et le sexe féminin;
- ➲ **le genre** est un concept issu des « études de genre » qui sont définies comme l'ensemble des recherches qui prennent pour objet les femmes et les hommes, le féminin et le masculin.

L'analyse genrée des politiques publiques vise ainsi à expliquer l'origine des inégalités existantes afin de proposer des mesures de correction appropriées. Aussi, le projet de rapport vise à expliquer comment des politiques universalistes du Département, c'est-à-dire sans ciblage spécifique de tel ou tel public, peuvent contenir des biais de genre contribuant à creuser des inégalités entre les femmes ou les hommes.

SITUATION COMPARÉE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Données arrêtées au 31 décembre 2023

Effectifs

La part des femmes dans les emplois permanents totaux du Département reste stable par rapport aux années antérieures (59 %).

Les femmes sont surreprésentées dans les catégories 30-34 ans (61 %), 40-44 ans (64 %), 50-54 ans (62 %) et 60 ans et plus (autour de 78 %). En 2024, la part des femmes dans la catégorie 35-39 ans connaît une baisse de 6 points (58 %) en comparaison à 2022 (64 %).

La logique des filières générées prévaut largement avec plusieurs filières très fortement féminisées (médico-sociale, médico-technique, sociale et administrative) et des filières davantage mixtes (culturelle, animation et technique). Cependant, la ventilation respective des femmes et des hommes diffère. En effet, là où les femmes exercent dans des proportions similaires ou proches dans trois filières différentes (sanitaire et sociale; administrative; technique), les hommes sont largement concentrés dans une seule filière, la filière technique.

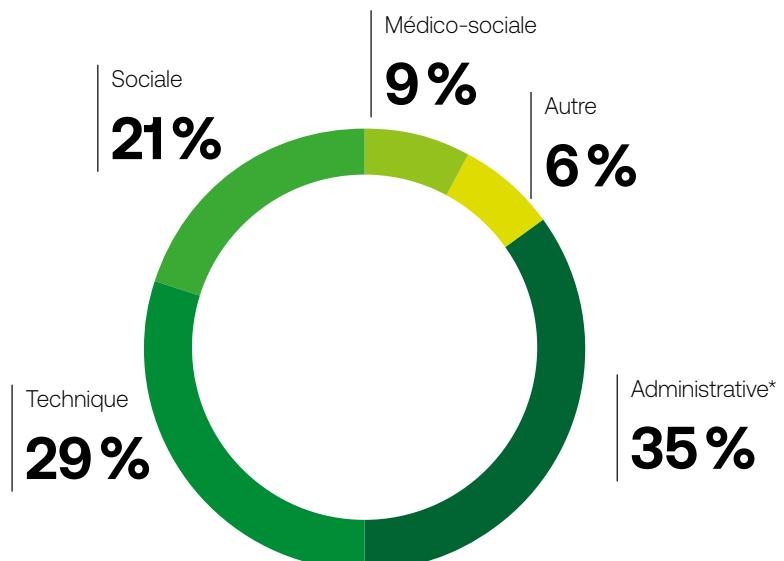
Les femmes sont surreprésentées dans la catégorie A avec près des quatre cinquièmes des effectifs totaux et sous-représentées dans la catégorie C, où la forte présence d'hommes s'explique par leur concentration dans la filière technique. Pour la catégorie B, on retrouve des chiffres proches des effectifs globaux. En conséquence du nombre de femmes et d'hommes dans chaque catégorie hiérarchique, la répartition en fonction du sexe dans ces différentes catégories diverge. Si les deux sexes sont plutôt concentrés dans la catégorie C, cette caractérisation est plus marquée chez les hommes (+ 22 points par rapport aux femmes). Quant aux femmes, leur forte proportion dans la catégorie A rééquilibre leur répartition dans les différentes catégories hiérarchiques.

Au 31 décembre 2023, les femmes représentaient 59 % des contractuels sur emploi permanent. Elles exerçaient principalement dans la filière administrative puis dans une moindre mesure dans les filières médico-sociales, sociale et technique. Les femmes ne représentent que 55 % des contractuels en contrat à durée indéterminée, un nombre inférieur à leur proportion dans l'effectif global et à leur proportion dans les effectifs contractuels.

Au 31 décembre 2023, les femmes représentaient 65 % des agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, y compris les reclassés, sur emploi permanent. À l'inverse, les hommes représentaient 77 % des agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sur emploi non-permanent.

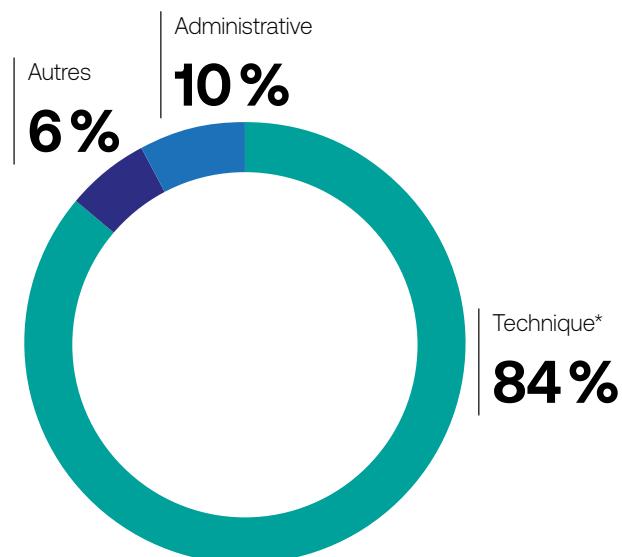
Effectifs sur emploi permanent par filière dans l'effectif départemental en fonction du sexe au 31 décembre 2023 (en pourcentage)

Répartition des femmes



Clé de lecture : au 31 décembre 2023, 35 % des agentes du Département occupant un emploi permanent appartenaient à la filière administrative.

Répartition des hommes



Clé de lecture : au 31 décembre 2023, 84 % des agents du Département occupant un emploi permanent appartenaient à la filière technique.

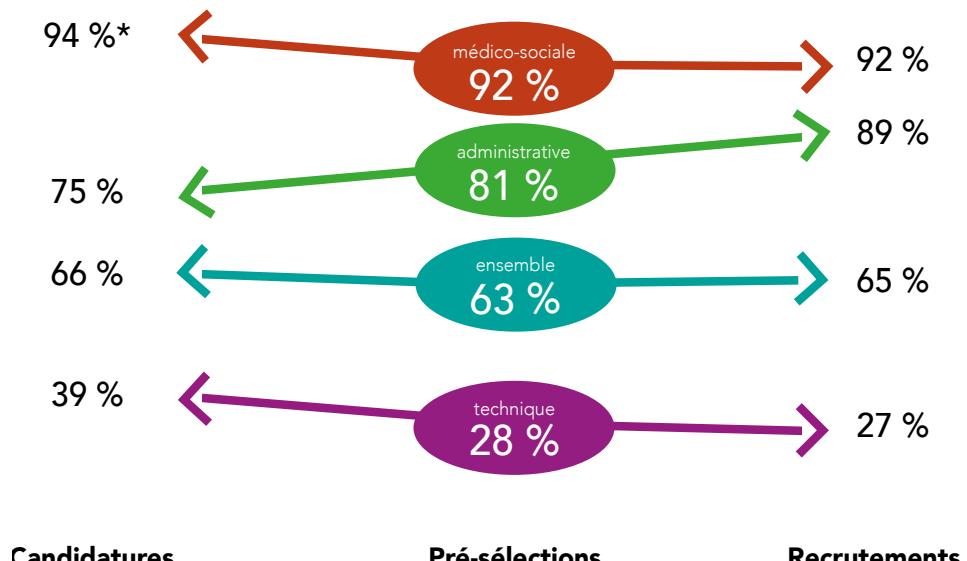
Mobilités et recrutements

En 2023, les mobilités internes suivent toujours très fortement la distinction genrée des filières. Par exemple, sur les mobilités internes de la filière administrative, 21 ont bénéficié à des femmes sur 24. Au total, 57 % des mobilités internes ont bénéficié à des femmes, une proportion légèrement inférieure à leur effectif global.

En 2023, les femmes fonctionnaires ont représenté 62 % des arrivées de fonctionnaires dans la collectivité. Elles ont représenté 100 % des arrivées au sein de la filière médico-sociale et 85 % dans la filière administrative.

Par ailleurs, les recrutements externes obéissent toujours à des dynamiques liées à une division genrée du travail et qui ont pour conséquence de ne pas bouleverser la répartition des effectifs par filière. Le processus de pré-sélection ne laisse pas entrevoir de biais de genre important, la proportion de femmes présélectionnées étant proche de celle du total des candidatures de femmes, à l'exception de la filière médico-sociale.

Part de femmes par filière lors du processus de recrutement externe en 2023 (en pourcentage)



* Clé de lecture : en 2023, la part des femmes dans les candidatures externes adressées au Département pour un recrutement dans la filière médico-sociale était de 94 %.

Progression de carrière

En 2023, les femmes ont représenté 59 % des avancements de grade, soit une proportion proche de leur part dans l'effectif départemental. Au total, une majorité des avancements de grade ont eu lieu dans la filière technique (67 %) et en catégorie C (80 %). Les hommes de catégorie C appartenant à la filière technique représentent 34 % du total des avancements de grade en 2023 et 84 % des avancements de grade concernant les hommes.

Accès aux postes à responsabilité

Postes à responsabilité en fonction du sexe au 1^{er} décembre 2024 (en pourcentage)

Dans l'ensemble, les femmes occupent des postes à responsabilité à 56 %. Ce nombre dépasse la parité même si, par rapport à leur proportion dans l'effectif global, elles restent légèrement sous-représentées par rapport aux hommes.

Sur les postes de direction, le Département, qui ne comptait que 30 % de femmes directrices en 2020, atteint désormais 50 % de femmes sur les emplois de direction, ainsi que 60 % de femmes parmi les directrices et directeurs adjoints. La proportion de femmes est en progression (46 %) parmi les postes d'encadrants de proximité et de responsables spécifiques qui représentent le volume le plus importants de cadres encadrants de la collectivité.

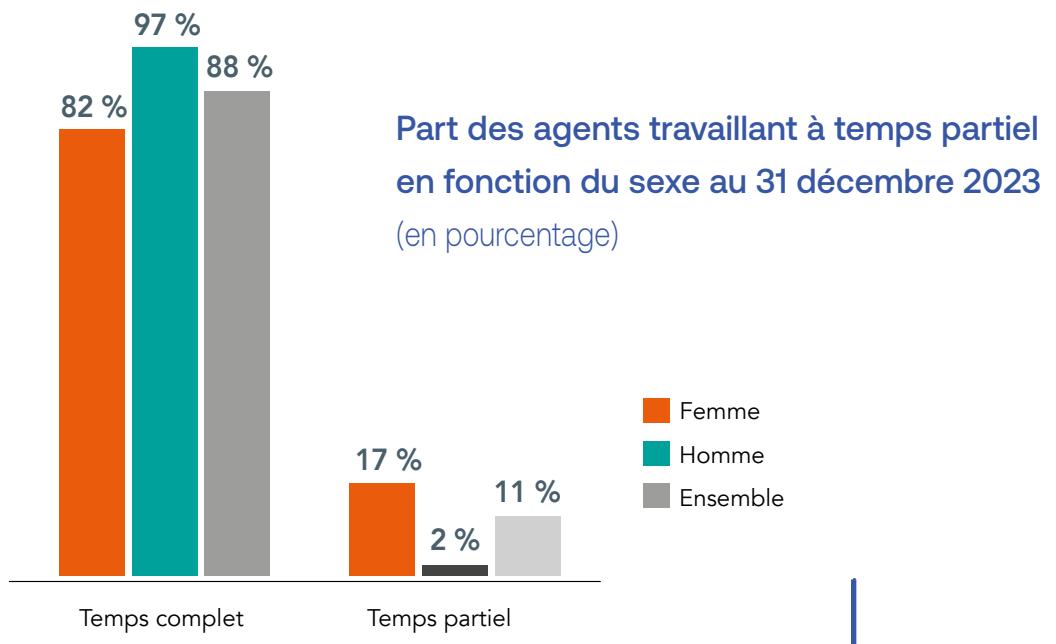
Temps de travail

Il est précisé que le temps partiel est accordé sur demande des agents ce qui le distingue des emplois à temps non-complet. Ainsi, en 2023, le Département a accordé 192 demandes d'aménagement du temps de travail dont 93 % concernaient des femmes. 12 agents ont demandé à modifier leur quotité de temps de travail, toutes des femmes. Enfin, parmi les 19 agents ayant demandé un retour au temps plein, 93 % étaient des femmes.

En 2023, 17 % des agentes du Département ont travaillé à temps partiel contre seulement 2 % des agents. Les femmes représentent donc 83 % des agents du Département travaillant à temps partiel.

Les deux tiers des agents travaillant à temps partiel le font avec une quotité de temps de travail à hauteur de 90 % ou plus, puis environ un tiers de 80 % à 90 %. Les autres quotités de temps de travail sont très minoritaires.

Le temps partiel de droit a représenté 19 % du total des temps partiels accordés par la collectivité. 31 % des temps partiels de droit ont été accordés à des hommes contre 5 % des temps partiels sur autorisation. Par ailleurs, des distinctions sont à faire en fonction de la catégorie hiérarchique et du sexe : ce sont les femmes de catégorie A qui travaillent le plus à temps partiel (56 % du total) puis les femmes de catégorie C (30 %).



Clé de lecture: au 31 décembre 2023, 82 % des femmes agentes du Département travaillaient sur un emploi à temps complet.

Montants et écarts de rémunération

Les écarts globaux de rémunération sont faibles entre femmes et hommes avec seulement 0,18 % d'écart en faveur des hommes. Les écarts sont plus importants en catégorie A et plus faibles en catégories B et C.

En ce qui concerne les dix plus hautes rémunérations les plus élevées, le Département y compte 5 hommes et 5 femmes. En 2020, il ne comptait aucune femme parmi les dix plus hautes rémunérations.

Accès à la formation professionnelle

En 2023, les femmes ont représenté 54 % des stagiaires et les hommes 46 %. Cette proportion est similaire pour le nombre de jours de formation total puisque les femmes représentent 53 % des jours de formation contre 47 % pour les hommes. Par rapport à l'année 2022, la proportion des femmes en tant que stagiaires a augmenté de 7 points.

La proportion de formation obligatoire varie drastiquement en fonction du sexe puisque les hommes représentent 59 % des stagiaires ayant suivi une formation obligatoire, proportion en recul de 15 points par rapport à 2022. Au total, 19 % des femmes stagiaires ont suivi une formation obligatoire (en baisse de 13 points par rapport à 2022). Ces chiffres s'expliquent par les thématiques abordées lors des formations obligatoires: sécurité (17 % des jours totaux de stages obligatoires), génie technique (12 % des jours totaux de stages obligatoires), management (6 % des jours totaux de stage obligatoire) et formation statutaire obligatoire.

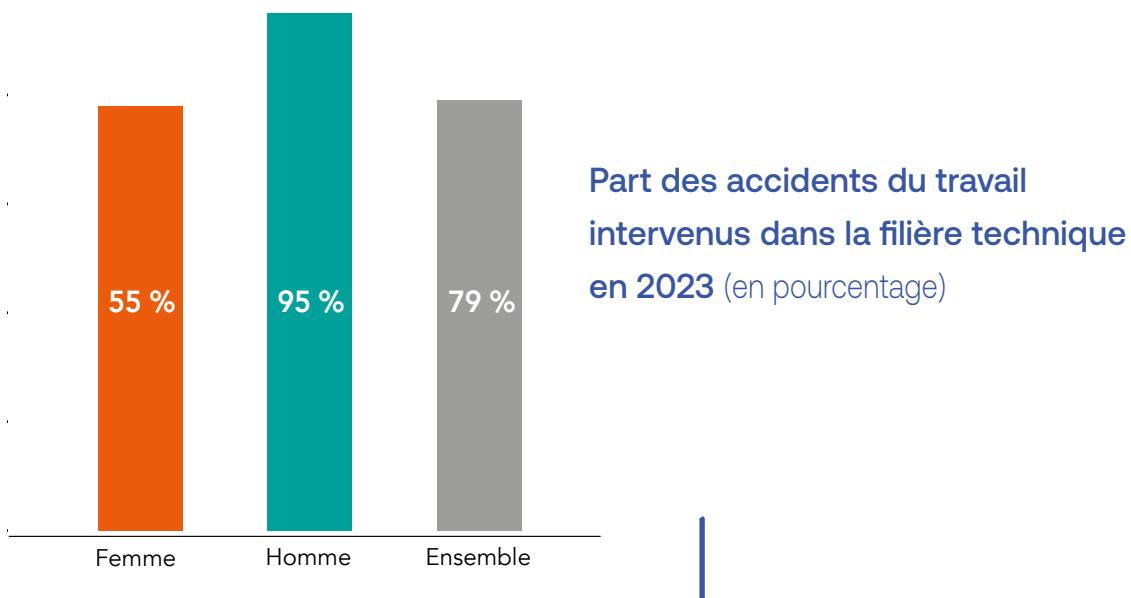
Absentéisme

Les absences diffèrent en fonction du sexe en raison des différents facteurs exposés précédemment. Étant davantage touchés en nombre par les accidents du travail, le nombre de jours d'absence des hommes pour ce motif est proportionnellement plus important que pour les femmes (+ 4 points d'écart). À l'inverse, les femmes sont davantage concernées par les congés longue maladie (CLM), longue durée (CLD) et grave maladie (CGM) que les hommes (+ 10 points). Dernière différence significative: les congés pour cause de parentalité (paternité/maternité et adoption) sont à parts égales entre les femmes et les hommes, alors qu'en 2022 il était noté une différence de 5 points entre les femmes et les hommes.

Risques professionnels

En 2023, les femmes ont représenté 40 % du nombre d'accidents du travail/de service et 58 % des jours d'arrêt. Cette proportion est en progression de 8 points par rapport à 2022, les femmes ayant connu une réduction du nombre d'accidents du travail/de service.

Les hommes ont représenté 60 % des accidents du travail/de service soit une augmentation de 8 points par rapport à 2022 (52 %).



Clé de lecture: en 2023, 55 % des accidents du travail/de service subis par des femmes travaillant au Département l'ont été par des femmes appartenant à la filière technique.

Pour l'année 2023, il est constaté une augmentation du nombre d'agressions externes déclarées par rapport à 2022, avec une augmentation de 10 %, pour s'établir à 87 déclarations. Les actions de communication et de sensibilisation sur ce dispositif se sont poursuivies en 2023, en particulier grâce à la présentation des outils de prévention des risques professionnels auprès des cadres.

La proportion de femmes déclarantes est de 94 %. **En 2023, parmi les 87 déclarations, 10 agressions externes comprenaient un caractère sexiste (insultes ou propos à caractère sexiste).**

L'ACTION DU DÉPARTEMENT SOUS L'ANGLE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Rachel DURQUETY

Vice-Présidente du Département en charge de la Culture

L'ART COMME VECTEUR DE CHANGEMENT SOCIAL POUR LES FEMMES

« La culture et l'art sont des puissants outils pour sensibiliser et provoquer le changement. Dans la lutte pour l'égalité des genres, ces formes d'expression offrent un moyen unique de dénoncer les injustices subies par les femmes, tout en engageant la société dans une réflexion collective. Les artistes ont la capacité de transformer des réalités douloureuses en œuvres marquantes qui parlent à l'esprit et au cœur des individus. Ainsi, le Conseil départemental des Landes soutient activement les initiatives culturelles qui placent la voix des femmes au centre des préoccupations. Toute manifestation culturelle, telle que des représentations théâtrales, des projections de films et des expositions, permet non seulement de rendre hommage à ces femmes, mais aussi d'offrir au public un moyen puissant de réfléchir à ces enjeux.

L'art et la culture, dans toutes leurs formes, se révèlent ainsi essentiels pour informer, sensibiliser et inciter à l'action. Nous restons résolument engagés à faire rayonner la culture et ses engagements citoyens comme à soutenir celles et ceux qui, à travers l'art, contribuent à un monde plus égalitaire ».

Promouvoir l'émancipation des femmes par la culture, l'éducation et le sport

Porter la thématique de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines artistiques et culturels

L'EXPOSITION ABSOLUMENT CÉRAMIQUE

Dans le cadre de l'exposition « Absolument céramique ! », la **sculpture féminine Danseuse au brasero** réalisée dans les ateliers de Louis Dage (1885-1961) a été mise en avant et présentée au musée de la Faïence et des arts de la table à Samadet. Une séance de modelage autour de la thématique de la femme s'est déroulée le 2 juin 2024 avec la céramiste professionnelle Catherine Fernandez.



L'EXPOSITION LISE DEHARME, LA FEMME SURREALISTE

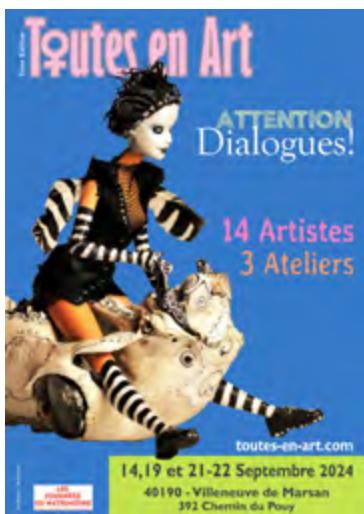
Reconnue d'intérêt national par le ministère de la Culture, l'exposition **Lise Deharme, la femme surréaliste** présentée au musée de la Chalosse rend hommage à Lise Deharme (1898-1980), écrivaine et poétesse, muse des grands noms du surréalisme. Elle a incarné l'esprit bohème de son époque aux côtés de ses amis avant-gardistes qu'elle recevait dans sa villa de Montfort-en-Chalosse. « La dame au gant » d'André Breton voit ainsi son parcours notamment retracé dans les Landes, territoire qui a profondément marqué son œuvre. À travers une sélection de photographies et autres documents issus des fonds des Archives départementales des Landes, les visiteurs découvrent sa demeure landaise où de nombreux artistes du mouvement surréaliste sont passés — Man Ray, André Breton, Jean Cocteau, Dora Maar, Claude Cahun... — les œuvres de 14 artistes sur lesquels elle a eu un impact, sont aussi exposées.



Figure oubliée, Lise Deharme a pourtant marqué le mouvement surréaliste par sa poésie audacieuse et ses contributions artistiques novatrices.

TOUTES EN ARTS !

La 5^e édition de la manifestation « Toutes en arts ! » organisée par l'association Initiatives Femmes dans le cadre des Journées du Matrimoine, réappropriation des Journées européennes du Patrimoine s'est tenue du 2 au 22 septembre 2024 à Villeneuve-de-Marsan. Elle a permis de faire découvrir 11 artistes femmes et une diversité de techniques artistiques incluant création textile, peinture, photographie, sculpture, gravure, dessin et céramique. L'exposition collective intitulée **Attention dialogues!** a présenté leurs œuvres respectives. Des temps de réunion sur le statut d'artiste et d'autrice ont également eu lieu.



RENCONTRES THÉÂTRALES

La 13^e édition des **Rencontres théâtrales des collégiens et lycéens des Landes** de Villeneuve-de-Marsan avec deux spectacles programmés : le spectacle musical **Bleu nuit, un siècle de couleur** de la compagnie La Fabrique affamée et le spectacle **Blanche, l'Odyssée d'une nuit** de la compagnie Hecho en casa.



LE POLAR SE MET AU VERT

Le Polar se met au vert avec notamment la table ronde « Femmes violentées, femmes révoltées » avec R. J. Ellory, Fabrice Tassel, Yvan Robin et Louise Mey, animée par Hervé Delouche (association 8/3) le samedi 14 septembre 2024 à la Maison des clubs à Vieux-Boucau.



RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DES FONDS CONSERVÉS AUX ARCHIVES LIÉS À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, À DES PERSONNALITÉS FÉMININES OU AU DROIT DES FEMMES.

En 2024, les Archives départementales des Landes ont reçu et collecté un important **fonds public de 16 mètres d'archives du service de la Mission aux droits des femmes et à l'égalité**. Ces fonds proviennent de la Préfecture des Landes et du Cabinet de la Préfète, s'articulent principalement autour de trois axes :

- La protection, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.
- L'accès à l'emploi et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (promouvoir la mixité dans les métiers, garantir l'égalité professionnelle et l'égal accès aux responsabilités professionnelles et faciliter la création ou la reprise d'entreprise par les femmes).
- Accompagner l'insertion sociale des femmes et prévenir leurs situations de précarité. Les dossiers contenant des informations

portant atteinte à la vie privée seront communicables après un délai de 50 ans, à la date du document le plus récent.

En 2025, l'objectif premier sera son classement et sa valorisation sur le site internet et dans le dépliant de communication semestriel. L'état des lieux sera mené dans un second temps.

Des fonds privés conservés aux Archives valorisent également des figures féminines: le fonds de l'institutrice Marie-Thérèse Gude (1908-2008), la chercheuse Anne Zink, docteur spécialiste de l'histoire des communautés rurales du Sud-Ouest, ainsi que celui de Lise Deharme.

Favoriser un environnement éducatif libéré des inégalités filles-garçons

Un dispositif expérimental contre le sexisme au collège avec les Francas des Landes

En 2023-2024, s'est déroulée la première année d'expérimentation portant sur la lutte contre le sexisme et les stéréotypes de genre au sein de trois collèges landais (Lucie-Aubrac de Linxe, Lubet-Barbon de Saint-Pierre-du-Mont et Jean-Rostand de Tartas). Cette action, menée par l'association des Francas des Landes a permis à chaque collège de bénéficier de 10 interventions, à destination de classes de 5^e pour le collège Lucie-Aubrac et 4^e pour le collège Lubet-Barbon et d'un groupe Conseil de Vie Collégienne (CVC) pour le collège Jean-Rostand. Lors des premières interventions, la notion de sexisme est abordée sous forme de jeux, de débats (discussion à visée philosophique, débat mouvant, photolangage, jeux d'expression). Les élèves ont ensuite pu travailler sur un projet concret: projet artistique de fresque murale au collège de Linxe, projet photographique au collège de Saint-Pierre-du-Mont, projet de réaménagement de cours de récréation au collège de Tartas. Au moins un adulte référent a été identifié au sein de chaque établissement et l'équipe pédagogique a également été sensibilisée afin de favoriser leur implication.

Un établissement supplémentaire intègre le dispositif: le collège Marie-Curie de Rion-des-Landes.



Muriel LAGORCE
Vice-Présidente en charge de l'Éducation



et Sylvie BERGEROO
*Conseillère départementale en charge de la Jeunesse
et de la Démocratie Participative*

LUTTER CONTRE LE SEXISME AUJOURD'HUI, C'EST PRÉVENIR LES VIOLENCES DE DEMAIN »

La lutte contre le sexisme chez les jeunes est une priorité essentielle pour construire une société plus égalitaire et tolérante. En effet, dès le plus jeune âge, les stéréotypes de genre peuvent influencer les comportements et les relations, perpétuant des inégalités souvent invisibles. C'est pourquoi il est crucial d'agir dans les écoles, les collèges et au sein des familles pour déconstruire ces préjugés et encourager le respect mutuel entre les sexes. Le Conseil départemental des Landes s'engage activement dans cette démarche de sensibilisation. Depuis 2023, un dispositif de lutte contre le sexisme a été mis en place dans les collèges du département, avec des actions de prévention et des ateliers de sensibilisation visant à déconstruire les stéréotypes de genre. Ces actions sont animées par les Francas des Landes et menées en collaboration avec des associations locales, telles que le CIDFF.

En soutenant ces initiatives, le Département entend renforcer les valeurs de respect et d'égalité dès le plus jeune âge. L'objectif est de sensibiliser les jeunes à la nécessité de repenser les rapports entre les sexes et de favoriser des comportements respectueux. Le Conseil départemental des Landes se positionne ainsi comme un acteur clé de la lutte contre le sexisme et l'avancement vers une société plus juste et inclusive.

Réseau des associations

Depuis deux ans, le Département réunit plusieurs associations (ADAVEM-JP, CIDFF, Couples et Familles, CDOS, Nouveaux Cycles, Planning familial, Team SAMA, WIPSEE, Les Francas, Nos Couleurs, CaféMusic', AQM etc.) engagées dans la cause des droits des femmes et de l'égalité pour trouver le chemin d'une visibilité commune, mieux couvrir le territoire et porter des initiatives communes.



Porter et diffuser les valeurs de l'égalité femmes-hommes dans le sport landais

En 2024, le Département a poursuivi ses initiatives en faveur du sport au féminin par plusieurs actions. La collectivité a par exemple octroyé un soutien spécifique pour un projet de développement du rugby féminin porté par le Comité départemental de rugby des Landes et faisant partie du Projet d'Orientation Stratégique (POS) 2024-2028 du Comité, construit autour de trois axes : promouvoir la pratique féminine ; organiser le perfectionnement des joueuses ; développer de nouvelles pratiques ludiques. Par ailleurs, dans le cadre de l'aide aux manifestations sportives promotionnelles, le Département a réaffirmé dans son règlement l'attachement au développement de manifestation de promotion du sport au féminin, ce qui a permis le soutien à plusieurs événements sur le territoire dont par exemple la 5^e édition de l'Académie des sportives, les Nautics féminines inscrite dans le projet « Le féminin au fil de l'eau » ou encore le projet « Toutes sportives » de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) des Landes.



Henri BEDAT

Vice-Président en charge des Sports

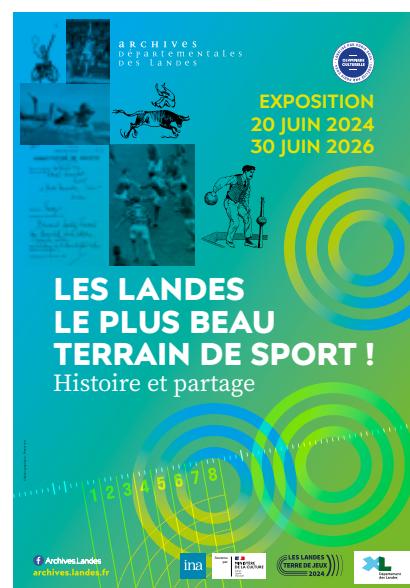
« S'ENGAGER POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT FÉMININ ET DE LA MIXITÉ »

« Le département des Landes demeure un véritable pilier sportif en France. En 2025, alors que la France se prépare à accueillir de nouveau de grandes compétitions internationales, ce constat prend encore plus de sens. Cependant, un défi persiste : le nombre de licences sportives féminines reste encore trop faible en comparaison avec celles des hommes. Pour renverser cette tendance, nous avons multiplié les actions de sensibilisation et renforcé nos partenariats locaux. Par le biais de subventions et de partenariats avec des clubs sportifs, nous soutenons le développement des pratiques féminines, qu'elles soient collectives ou individuelles. Des initiatives comme l'organisation d'événements sportifs dédiés aux femmes ou le soutien aux équipes féminines locales témoignent de cet engagement. En outre, les Jeux Olympiques de Paris 2024, avec leur objectif de promouvoir la mixité et d'encourager les femmes à se lancer dans des disciplines variées, a pu développer cette occasion unique de renforcer cette dynamique.

En soutenant les femmes dans le sport, le Conseil départemental des Landes contribue à une société plus égalitaire, où chaque femme a les mêmes opportunités de s'épanouir à travers le sport et de devenir un modèle pour les générations futures.

L'exposition « Les Landes, le plus beau terrain de sport ! Histoire et partage »

L'exposition des Archives départementales des Landes, du 20 juin 2024 au 30 juin 2026, retrace l'histoire du sport landais (pratiques ancestrales, identité sportive landaise, clubs historiques, grands événements, palmarès de champions, économie et culture du sport) avec une capsule portant sur « L'égalité femmes-hommes dans le sport landais ». Le Département des Landes est engagé dans la connaissance et la valorisation de son patrimoine. Depuis plus de 30 ans, il contribue à l'inventaire, à l'étude et à la promotion du patrimoine culturel landais. L'exposition s'appuie sur de nombreux documents d'archives et objets repérés pour certains dans le cadre de l'inventaire national participatif du patrimoine sportif lancé par le Musée national du Sport. Un cycle de conférences, permettant d'accueillir des spécialistes sur les différentes thématiques, accompagne l'exposition.



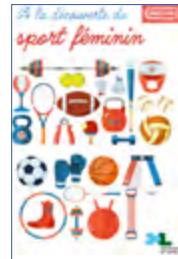
Soutien du Département à la pratique individuelle et collective en amateur, et soutien au sport collectif d'élite

Au total, le soutien du Département aux sportives, individuelles ou par équipe, de haut niveau amateur s'est élevé à 25 250 € en 2023.

Le Département a également poursuivi son soutien aux clubs landais professionnels classés en élite qui participent au rayonnement du territoire et jouent un rôle moteur dans le développement d'une pratique sportive de masse, particulièrement en servant de modèle aux jeunes sportifs et sportives. Ce dispositif a notamment bénéficié au club Basket Landes qui évolue en Ligue Féminine Professionnelle depuis 2008. Basket Landes participe régulièrement aux compétitions européennes et affiche des résultats excellents depuis plusieurs années. Le club promeut également la pratique sportive et la culture de l'égalité femmes-hommes sur le territoire par de nombreuses initiatives, en particulier auprès des jeunes.

Le 2 février 2024, dans le sillage de la Journée internationale du sport féminin, le Département a organisé une soirée mettant à l'honneur les sportives Landaises primées qui ont brillé tout au long de l'année 2023 et qui repoussent chaque jour un peu plus les limites dans leurs disciplines (sportives de haut niveau, championnes nationales et internationales). À cette occasion, 49 trophées XL « Sportive d'exception » ont été remis à 125 athlètes, mettant en lumière 18 disciplines sportives et la richesse du sport féminin landais.

Par ailleurs, un livret « À la découverte du sport féminin » créé par les services du Département a été diffusé, en collaboration avec la Médiathèque départementale des Landes, auprès des médiathèques du réseau départemental de lecture publique.



Prévenir les violences sexuelles, sexistes et domestiques et en protéger toutes les victimes



25 novembre 2024 à Luxey



L'engagement du Département dans la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département dispose d'un maillage territorial, sur une trentaine de sites, afin d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les publics les plus fragiles.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, le Procureur de la République vérifie si des violences conjugales ont eu lieu en présence d'un mineur et, le cas échéant, s'assure que ce dernier puisse se constituer partie civile. Il peut désigner un administrateur ad hoc pour représenter les intérêts du mineur. En 2023, 349 mineurs ont bénéficié de ce dispositif dans les Landes, dont 40 en raison de leur statut de co-victimes. Par ailleurs, le Département recense les informations préoccupantes concernant les enfants en danger, via la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP). En 2023, 267 de ces informations ont été ouvertes, dont près de 36 % liées aux violences intrafamiliales. Parmi celles-ci, 32 % concernaient des violences conjugales et 15 % des conflits parentaux. En 2023, la collectivité a décidé de généraliser et de systématiser les sessions de sensibilisation auprès de ses agents. Conduites avec le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF), qui exerce la mission de Référent violences conjugales sur le territoire, elles ont permis de sensibiliser 72 agents supplémentaires en 2023 et 81 agents supplémentaires en 2024.

25 NOVEMBRE 2024 À LUXEY

Le Département a organisé, le 25 novembre 2024, un grand événement à Luxey à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, sur le thème des « Violences dans les relations amoureuses chez les jeunes ». Réunissant de nombreux partenaires, l'événement a contribué à cibler la jeunesse et interpellé les citoyennes et les citoyens sur ce thème. La manifestation a permis de libérer la parole, sensibiliser les jeunes et les encourager à se tourner vers les structures spécialisées.



Le soutien auprès des associations d'aide aux victimes

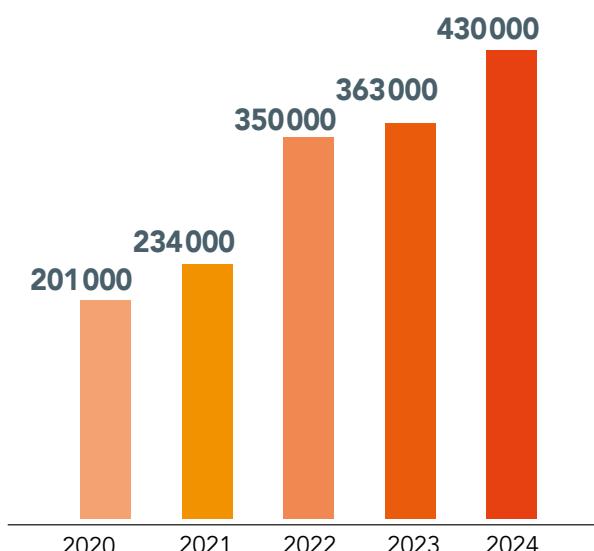
Le Département est un partenaire de longue date avec les deux principales associations d'aide et d'accompagnement des victimes des Landes que sont l'ADAVEM-JP et le CIDFF des Landes.

L'ADAVEM-JP reçoit et accompagne les victimes d'infraction pénale dans leur parcours judiciaire, du dépôt de plainte jusqu'à une potentielle indemnisation. L'association a accompagné 4 328 victimes d'infraction pénale en 2023 dont 73 % de femmes. Les atteintes aux personnes, qui recouvrent la plupart des violences sexuelles, sexistes et/ou domestiques (agressions, atteintes et harcèlements sexuels, violences volontaires, menaces, injures, harcèlement), représentent 83 % des types infractions pénales suivies. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes: juridique (11194 entretiens), psychologique (1446 entretiens), social (2703 entretiens) ou d'écoute et de soutien (2578 entretiens). Près de 41 % des victimes accompagnées l'ont été dans un contexte de violences domestiques (couple, couple séparé ou famille). **En 2024, le Département a apporté un soutien financier de 70 000 € à l'ADAVEM-JP.**

Le CIDFF des Landes occupe depuis plusieurs années le rôle de Référent violences conjugales dans le département en assurant une mission de coordination de proximité pour permettre une prise en charge globale et dans la durée des victimes de violences conjugales. Il veille à ce que tout soit mis en œuvre pour concourir à un retour à l'autonomie de la victime de violences. Son intervention s'inscrit sur deux niveaux: autour de la personne et dans un réseau d'acteurs locaux. En 2023, le CIDFF a réalisé 903 accompagnements dans le cadre de ses missions, dont 496 vers une sortie du foyer violent et a effectué 646 entretiens.

En 2024, le Département lui a apporté un soutien de 76 000 €, dont 50 000 € spécifiquement pour sa mission de Référent violences conjugales.

Évolution des financements mobilisés par le Département dans la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques (estimation en euros)



L'appui aux dispositifs spécialisés

Faciliter le dépôt de plainte: les intervenantes et intervenants sociaux en poste de police et de gendarmerie (ISCG)

Le dispositif des intervenants sociaux en poste de police et de gendarmerie (ISCG) consiste en l'installation, directement dans les locaux de police et de gendarmerie, de professionnels formés et chargés d'assurer un accompagnement social auprès de personnes auteures ou victimes d'infractions pénales. Son objectif principal est de faciliter le lien entre les personnes et les services d'enquête et de justice, à l'étape du dépôt de plainte. En 2022, le dispositif a permis l'ouverture de 1 482 dossiers sur l'ensemble du Département. Dans 62 % des cas, ce sont les services de police ou de gendarmerie qui ont procédé à l'orientation vers l'ISCG, preuve de leur appropriation de ce nouveau dispositif.

80 % des personnes accompagnées étaient des femmes et 19 % des mineurs.

Les violences intrafamiliales représentent 61 % des problématiques évaluées, dont 29 % pour les violences physiques, 38 % pour les violences psychologiques et 12 % pour les violences sexuelles (dont viols et tentatives de viol).

Le Département et l'État se sont raccordés pour acter la poursuite de ce dispositif par un co-financement sur la période 2023-2025.

En 2024, le montant versé par le Département à l'ADAVEM-JP s'est élevé à 111 580 €. Le Département a reconduit, fin 2024, son soutien à ce dispositif jusqu'en 2025.

Les associations de médiation dans le domaine du logement

En 2023, le Département a poursuivi son soutien aux associations spécialisées dans la médiation et l'accompagnement au logement, notamment en apportant un cofinancement sur leurs dispositifs sociaux (hébergement d'urgence, médiation, insertion etc.): **La Maison du logement** sur l'agglomération dacquoise, **l'Association laïque du PRADO (ALP)-LISA** sur l'agglomération montoise, **la Résidence sociale Lucie-Aubrac, à Morcenx-la-Nouvelle**, qui procure un accueil temporaire de personnes en situation de précarité, l'association **Soliha** qui met en œuvre des hébergements d'urgence et de réinsertion pour les publics fragiles, l'association **Accueil et Solidarité, basée à Aire-sur-l'Adour**, œuvrant pour l'accueil d'urgence et l'accompagnement social etc. Parmi les dispositifs mis en place par ces associations, des hébergements d'urgence sont mis à disposition pour des femmes et leurs enfants contraints de quitter leur domicile à la suite d'une situation de violences, notamment dans le cadre du couple ou de la famille.

Le repérage, l'accueil et la prise en charge des victimes de violences en milieu hospitalier

Depuis 2022, le Département soutient financièrement les centres hospitaliers de Dax et de Mont-de-Marsan qui ont mis en place des unités d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences, notamment dans le cadre conjugal et familial. Le travail des soignants consiste à la fois à répondre à la demande d'actes médico-légaux et à mettre en œuvre une prise en charge médicale coordonnée entre les différents services hospitaliers. Un important travail de formation et de sensibilisation est également réalisé, en particulier pour informer sur les moyens de repérer des victimes, de les conseiller et de les orienter au mieux.

Depuis 2022 également, l'Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED) est opérationnelle sur les deux sites de Dax et de Mont-de-Marsan. Ces lieux uniques sont aménagés pour apporter un cadre sécurisant et protecteur où des équipes pluridisciplinaires formées (magistrats, médecins, psychologues, enquêteurs, travailleurs sociaux) interviennent auprès des victimes mineures de violences. Ils permettent entre autres l'audition des victimes mineures dans le cadre d'une enquête. Au total, l'aide du Département s'est élevée à 55 000 € pour les deux centres hospitaliers en 2024.

Le Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)

Depuis 2021, ce dispositif, porté sur le ressort de la Cour d'appel de Pau, dispose d'une antenne locale gérée par l'ADAVEM-JP.

Plusieurs modules constituent l'accompagnement des auteurs de violences conjugales dans un parcours de sortie du cycle de violences en mobilisant de nombreux professionnels (accompagnement psychologique, stages de responsabilité, de citoyenneté et de sensibilisation, lutte contre les addictions et accompagnement socioprofessionnel). 191 auteurs de violences ont été suivis par l'association en 2023 dont 66 % de manière volontaire. 51 groupes de parole ont été menés dont 20 en détention, au Centre Pénitentiaire de Mont-de-Marsan. Le soutien financier du Département s'est élevé à 10 000 € en 2024.

Les actions de formation et de sensibilisation

Avec ses partenaires, le Département participe à une couverture territoriale en termes de formation et de sensibilisation auprès des professionnels et du grand public, par exemple :

- le partenariat entre le Département, l'Union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS), l'ADAVEM-JP et le CIDFF pour la mise en œuvre de formations à destination des agents des CCAS et CIAS sur la prise en charge des violences domestiques. Il y a eu au total 10 sessions de sensibilisation en 2024 qui ont permis de toucher près de 250 personnes;
- le financement, à hauteur de 17 000 € en 2023, de l'association Colosses aux pieds d'argile qui intervient en milieu scolaire pour des actions de prévention et de sensibilisation aux risques de violences sexuelles, bizutage et harcèlement en milieu sportif et éducatif. Pour l'année scolaire 2023-2024, ces actions ont concerné 16 établissements, 44 interventions et 1646 élèves landais sensibilisés;
- le soutien du Département, depuis 2022, à l'association Bas les pattes! qui intervient dans les festivals et fêtes des Landes pour sensibiliser particulièrement les jeunes aux notions de consentement et à la prévention des violences sexuelles. En 2023, l'association a déployé ses supports de sensibilisation et ses bénévoles dans 20 fêtes des Landes, de toutes tailles, y compris les Fêtes de la Madeleine et les Fêtes de Dax.

Carte des communes et EPCI signataires de l'appel (carte ci-contre ➔)

En 2023, le Département et ses partenaires ont incité les communes et établissements intercommunaux à adopter, lors de leur conseil municipal ou communautaire, un vœu ou une motion reprenant l'appel « Pour une société landaise sans violences contre les femmes ». Les collectivités landaises ci-dessous se sont notamment engagées à : améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences par les structures d'accueil, sensibiliser et former les agentes et agents en contact avec le public pour créer une société solidaire envers les victimes, favoriser la prévention des violences en sensibi-

lisant nos jeunes et en prévenant la récidive des auteurs de violences, soutenir les associations mobilisées autour des victimes, dans la mesure des capacités de chaque collectivité et participer à la coordination territoriale pour apporter des réponses complètes aux victimes.

À la fin de l'année 2024, 84 communes représentant près de 225 400 habitants avaient adopté ce texte ainsi que l'ensemble des 18 communautés de communes et communautés d'agglomération.



COMMUNES ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

POUR UNE SOCIÉTÉ SANS VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ENGAGÉES

- 1 Agglomération - Mont-de-Marsan
- 2 CC - Grand Dax
- 3 CC - Aire sur l'Adour
- 4 CC - Chalosse Tursan
- 5 CC - Coeur Haute Lande
- 6 CC - Coteaux et Vallées des Luys
- 7 CC - Côte Landes Nature
- 8 CC - Grands Lacs
- 9 CC - Landes d'Armagnac
- 10 CC - Maremne Adour Côte Sud
- 11 CC - Minizan
- 12 CC - Pays Grenadois
- 13 CC - Pays Morncais
- 14 CC - Pays d'Orthe et Arrigans
- 15 CC - Pays Tarusate
- 16 CC - Pays de Villeneuve en Armagnac Landais
- 17 CC - Seignanx
- 18 CC - Terres de Chalosse



Mobiliser les politiques de solidarités humaines en faveur de l'égalité femmes-hommes

Agir pour défendre les droits sexuels et reproductifs

Le Département développe une offre de service aux Landaises et aux Landais diversifiée via ses Centres de Santé Sexuelle (CSS) en matière de droit sexuel et reproductif. Il recouvre plusieurs lieux d'accueil, d'écoute, d'information et de consultation médicale pour tout ce qui concerne la sexualité, la contraception, les infections sexuellement transmissibles (IST), l'orientation et l'accompagnement des interruptions volontaires de grossesse (IVG) et la vie affective et relationnelle. L'activité conséquente des CSS contribue à informer et à agir concrètement, auprès des Landaises et des Landais, sur l'ensemble de ces sujets.

Au total, en 2023, 1150 personnes ont été reçues pour une consultation en planification par les services du Département. Par ailleurs, 736 personnes ont été reçues pour un total de 1312 entretiens en lien avec le conseil conjugal ou la planification dont 34 % de mineurs. C'est deux fois plus de mineurs reçus que l'an passé.

Sur l'ensemble du territoire, les consultations des CSS se font dans 11 lieux: Aire-sur-l'Adour, Arnou, Dax, Hagetmau, Mimizan, Mont-de-Marsan, Montfort-en-Chalosse, Morcenx-la-Nouvelle, Parentis-en-Born, Saint-Pierre-du-Mont et Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Les services du Département participent également à une stratégie de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes en intervenant dans les établissements scolaires à la demande de ces derniers et en lien avec les services de l'Éducation nationale. Ainsi, en 2023, 161 séances d'éducation sexuelle et affective ont été réalisées dans 38 collèges des 39 collèges publics du département et 1 collège privé. Ce dispositif a concerné 3793 élèves de 3^e (1 863 filles et 1934 garçons). 93 séances supplémentaires ont été réalisées dans d'autres établissements qui en ont fait la demande et ont concerné 1 017 élèves de 13 lycées et 292 jeunes d'autres établissements (MFR, MECS...). Cela représente au total 5 106 personnes sensibilisées (2 444 filles et 2 662 garçons). Par ailleurs, la collectivité a apporté son soutien au secteur associatif engagé dans la promotion de l'éducation sexuelle et affective comme le Planning familial des Landes ou l'association Couples et familles des Landes.



Sylvie PÉDUCASSE

Conseillère départementale en charge de la Famille

« Alors que l'actualité témoigne d'une culture du viol et de stéréotypes sexistes persistants et face aux résistances auxquelles la mise en évidence de ces sujets doit faire face, la question de l'éducation à la vie affective et sexuelle doit être posée avec toujours plus de détermination.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : une grossesse sur trois serait non désirée ; plus de 6000 séropositivités VIH sont découvertes chaque année ; 1/3 des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes rapportent avoir subi des agressions homophobes ; 80% des personnes transgenres ont déjà subi des violences dont 2 assassinées en 2024.

Face à cette situation, la santé sexuelle doit être pensée de manière positive comme une question de bien-être à la fois physique, émotionnel et mental. La garantir c'est agir pour les droits humains fondamentaux à la liberté de choix, à la connaissance, à l'accès au soin.

Si la loi de 2001 impose trois séances d'éducation à la sexualité par an à chaque niveau scolaire, seuls 75 % des établissements scolaires les mettent réellement en œuvre. Aussi, le Département des Landes, chef de file de l'action sociale, s'adresse à tous les élèves de 3^{ème} au travers de séances sur la contraception, le consentement, le respect des différences, la violence et la prostitution.

Parallèlement, via les consultations de la PMI dans les Maisons landaises des solidarités, le Département poursuit une démarche de prévention globale et positive pour garantir à toutes les landaises et tous les landais des droits sexuels respectés et protégés. ».

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Depuis 2021, le Département participe avec l'État, l'Éducation nationale et l'association Nouveaux cycles à une expérimentation de lutte contre la précarité menstruelle. Celle-ci est entrée dans sa quatrième année pour la période 2024-2025 et concerne 8 collèges. Les élèves de 6^e et la communauté éducative sont sensibilisés aux règles et aux difficultés liées : accès aux protections périodiques, absentéisme, stéréotypes, santé gynécologique, etc.

En 2023, le Département a souhaité élargir ce dispositif à tous les collèges en finançant un kit de santé menstruelle composé de 2 temps de sensibilisation, 2 distributeurs de serviettes jetables biologiques, 400 serviettes, 10 affiches informatives. En 2025, 7 collèges ont bénéficié du kit santé menstruelle (Élisabeth et Robert Badinter à Angresse, Cap de Gascogne à Saint-Sever, Aimé Césaire à Saint-Geours-de-Maremne, Serge-Barranx à Montfort-en-Chalosse, Jean-Claude-Sescousse à Saint-Vincent-de-Tyrosse, Danielle Mitterrand à Saint-Paul-lès-Dax et la cité scolaire Gaston Crampe à Aire-sur-l'Adour).



Soutenir les femmes fragilisées par leur situation familiale

La lutte contre la pauvreté des familles landaises

Le Département accompagne les ménages en situation de vulnérabilité via des aides financières qui s'adressent principalement aux ménages démunis sans pour autant exclure ceux connaissant des difficultés passagères (séparations, perte d'emploi ou de logement). Le Fonds départemental d'aides financières aux familles (FDAFF) englobe le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), le Fonds d'aide aux impayés d'énergie (FAIE), les aides financières individuelles pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), des dispositifs d'insertion et des aides en faveur des enfants vivant dans un ménage en situation de précarité.

>>>



Agathe BOURRETERRE

Conseillère départementale en charge de l'enfance

PROTÉGER LES ENFANTS C'EST AUSSI PROTÉGER LES MÈRES

« Le Département des Landes, en partenariat avec les services de l'État et de la Justice, met en place une politique de protection de l'enfance axée sur la lutte contre les violences intrafamiliales. En effet, les violences faites aux enfants et celles commises sur les mères sont inextricables et nous devons les protéger. Depuis 2021, la loi reconnaît que tout mineur ayant été témoin de violences intrafamiliales est désormais considéré comme victime.

La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du Département des Landes joue par exemple un rôle essentiel dans ce dispositif. Elle reçoit et évalue les informations préoccupantes concernant les mineurs en danger ou en risque de l'être, et participe activement au repérage précoce des situations de violences intrafamiliales. En lien avec les professionnels de terrain, la CRIP contribue ainsi à la prévention et à la protection de tous les enfants landais.

Dans ce cadre, le Conseil départemental met en place des dispositifs spécifiques pour protéger les femmes et les enfants victimes de violences au sein du foyer. En partenariat avec les associations locales, il propose écoute, accompagnement et hébergement d'urgence pour les femmes, notamment dans des lieux d'accueil qui leur permettent de se reconstruire grâce à un suivi psychologique et administratif. Pour les enfants, souvent témoins ou victimes indirectes, des actions de soutien sont mises en place, comprenant un suivi psychologique, des activités éducatives et, si nécessaire, un accueil en structure adaptée afin de garantir leur sécurité et leur épanouissement. ».

>>>

>>>

En 2023, 4 206 dossiers ont été instruits auprès du FDAFF pour un total de 7 489 demandes et 3 448 ménages différents. Le barème de ce fonds prend d'ailleurs en compte l'exposition particulière des familles monoparentales, dont une majorité de femmes chefs de famille, avec un seuil de ressources inférieur pour déclencher les dispositifs d'aide par rapport aux couples. Bien que 2023 ait vu le déploiement de l'aide universelle aux victimes de violences conjugales versée par la CAF, le FDAFF reste également un outil d'accompagnement des femmes victimes de violences pour lesquelles la reconstruction peut induire de nombreuses dépenses non prévues. Si les aides accordées en 2023 laissent apparaître une baisse d'environ 5 % (en termes de nombre de demandes et de dossiers) et de 7 % du budget global alloué, une progression importante de l'ordre de 19 % des aides est constatée en 2024 avec une consommation annuelle de 2174978 €.

Le Département a par ailleurs déployé plusieurs dispositifs spécifiques de soutien aux ménages landais comme: le maintien d'un tarif adapté pour le restaurant scolaire, l'octroi de 3458 bourses individuelles, dont 51 % concernaient un foyer avec un parent isolé, 205 bourses et aides aux transports dont 50 % à destination des foyers avec un parent isolé, 2429 bons vacances ont été attribués aux ménages landais représentant 16 638 journées, des aides pour l'accueil en centres de loisirs allouées tout au long de l'année auprès de 59 accueils de loisirs et l'attribution de chèques sport auprès de 1326 élèves de 6^e.

L'aide aux aidants familiaux

Question centrale dans la prise en compte des personnes âgées et des personnes handicapées, la situation des aidants proches fait l'objet d'une attention particulière du Département. À ce titre, il faut rappeler qu'une majorité des aidants proches des personnes âgées vivant à domicile sont des femmes, à près de 60 %.

Le Département porte la Permanence Bien Vieillir afin de répondre aux besoins des personnes âgées, de leurs familles ou des professionnelles. **En 2023, 17 547 appels ont été reçus par les services du Département, soit une augmentation de près de 15 % en une année.** 46 % de ces appels ont été effectués par les familles et 34 % par des professionnels. **Au total, 80 % des appels ont été réalisés par des femmes.**

>>>



Paul CARRÈRE

Vice-Président en charge de l'Autonomie des personnes âgées

PRENDRE SOIN DE CELLES ET CEUX QUI PRENNENT SOIN

« Derrière chaque personne en perte d'autonomie, il y a souvent un proche qui veille. Un enfant, un conjoint, un ami, un parent. Dans notre Département, ils sont des milliers à consacrer leur temps et leur énergie, parfois même leur santé, à accompagner un être cher. Ces aidants, très majoritairement des femmes, portent une charge immense et souvent silencieuse. Cette réalité humaine ne peut plus être considérée comme une fatalité. Elle nous interpelle et nous engage collectivement.

Dans les Landes, nous refusons l'invisibilisation de ces femmes et ces hommes en innovant. Notamment avec le projet d'une résidence de répit partagé à Arjuzanx: un lieu pensé pour offrir quelques jours de pause aux familles, tout en assurant aux personnes malades un accompagnement bienveillant, par des professionnels qualifiés. Nous savons aussi que les métiers du soin et de l'accompagnement — largement féminisés — sont en crise. Crise de recrutement, mais aussi de reconnaissance. Le Département s'engage résolument à leurs côtés, en déployant partout sur le territoire une feuille de route pour revaloriser ces professions essentielles, dans leurs conditions de travail comme dans leur image. Car ce que nous défendons, au fond, c'est une société qui prend soin. Une société qui ne délègue pas les solidarités à quelques-unes ou quelques-uns, mais qui les organise collectivement. Pour les aidants, pour les professionnels, pour les personnes âgées ou malades, notre engagement est clair: faire des politiques sociales un vrai levier d'égalité, de justice et de dignité ».

>>>

En parallèle de la permanence *Bien Vieillir*, a été mise en place au sein du Pôle Personnes Âgées une ligne dédiée au soutien psychologique des aidés et des aidants. La permanence permet à la fois de répondre directement aux usagères et usagers mais aussi de planifier des visites à domicile. La permanence permet à la fois de répondre directement aux usagères et usagers mais aussi de planifier des visites à domicile. **En 2023, troisième année pleine du dispositif, la ligne a reçu 690 appels, et les psychologues du service ont accompagné 265 situations** (dont 60 % de nouvelles situations). Parmi ces situations, un peu moins des deux tiers concernent un soutien psychologique et peu plus d'un tiers l'accompagnement des aidants proches. 935 entretiens psychologiques ont été réalisés dont 886 visites à domicile et 49 entretiens téléphoniques. **Les entretiens psychologiques ont concerné des femmes à 76 %.** Pour les aidants proches, la proportion de femmes accompagnées lors d'entretiens de soutien psychologique ou d'aide à l'aînée était de 75 % en 2023.

Le 28 juin 2024 a été validé par l'État le financement d'une future résidence de vacances et de répit pour les aidants accompagnés de leurs aidés sur le site de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle. Porté par le Conseil départemental des Landes et soutenu par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, ce projet social innovant pourrait ouvrir ses portes en 2029 et accompagner 1400 aidants chaque année.

LE RÔLE MOTEUR DU DÉPARTEMENT POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Lancée en 2023, la feuille de route départementale en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement poursuit son déploiement. En mai 2024 à Pontonx-sur-l'Adour, soit un an après le lancement avec ses partenaires d'un plan d'actions sur l'emploi dans le secteur médico-social, le Département faisait un premier bilan de sa feuille de route. Fin novembre à Tartas et Morcenx-la-Nouvelle ont également eu lieu des ateliers afin de sensibiliser les cadres dirigeants à ces enjeux, leur permettre d'analyser et faire évoluer les pratiques.

En 2025, elle devrait notamment conduire à la création d'un Institut fédératif du travail social (IFTS) des Landes et ainsi accompagner au plus près des besoins la formation à ces métiers de professionnels très majoritairement féminins.



Permettre l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale avec le soutien d'une offre d'accueil de la petite enfance porteuse de l'égalité filles-garçons

Les politiques familiales contribuent à la réduction des inégalités femmes-hommes en ce qu'elles permettent d'apporter des solutions publiques à des problématiques qui, dans les foyers, sont encore largement assurées par les femmes. En effet, l'arrivée d'un premier enfant et le développement d'une famille entraînent des conséquences directes et visibles sur l'activité professionnelle des femmes, celles-ci étant parfois contraintes de choisir entre vie familiale et vie professionnelle. Ces politiques participent également à lutter contre les stéréotypes qui découragent les hommes à s'investir dans la sphère familiale à égalité.

En 2023, le Département comptait 1801 assistantes maternelles agréées, soit 6 483 places d'accueil du jeune enfant.

En 2023, le Département comptait 67 MAM en activité, ce qui représentait un total de 688 places. 175 assistantes maternelles étaient en activité en MAM au 31 décembre 2023.

En 2023, sur le volet investissement, le Département a également continué de favoriser le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance pour un montant total de 211730 €.

Dans le cadre de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant, les services du Département sont également attentifs à ce que les établissements inscrivent bien cette dimension de l'accueil du jeune enfant dans leur projet d'établissement. Par ailleurs, dans le contexte de la mise en œuvre du Schéma départemental des services aux familles 2018-2024, un travail de réflexion relatif à la subvention « Éveil et qualité de l'accueil » a été engagé avec, entre autres, une diversification des thématiques soutenues. Parmi celles-ci, la lutte contre les stéréotypes sexistes a été ajoutée en 2021, afin de mieux prendre en compte les priorités énoncées par la Charte nationale d'accueil du jeune enfant. En 2023, ce sont 26 projets qui abordaient la thématique de l'égalité filles-garçons contre seulement 6 en 2022.

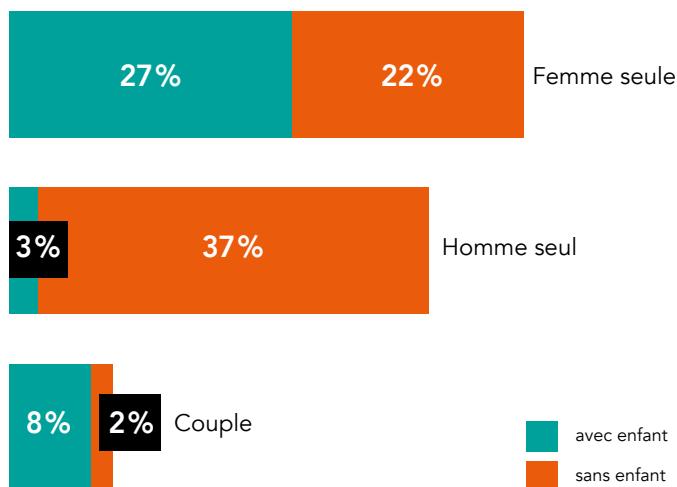
Développer les mesures en faveur de l'insertion et de la lutte contre la précarité des femmes

En matière d'insertion, le Département peut compter sur plusieurs partenaires qui ont développé des actions d'insertion prenant en compte les difficultés spécifiquement rencontrées par les femmes à l'image de :

- l'association BGE Landes TEC GE COOP qui accompagne les porteuses et porteurs de projets entrepreneuriaux via son incubateur d'entreprises vise à offrir un cadre sécurisant pour tester un projet d'entrepreneuriat où les porteurs de projet bénéficient d'un hébergement administratif et juridique ainsi que d'outils de gestion et de pilotage. Depuis les débuts, 72 % des entrepreneurs à l'essai sont des femmes;
- l'association CIDFF des Landes qui porte des missions liées à l'insertion telles que l'accompagnement des femmes les plus éloignées de l'emploi et l'accompagnement de bénéficiaires de minima sociaux permettant à des femmes en situation de précarité et d'isolement de reprendre le chemin d'un parcours d'insertion socioprofessionnel, avec la mise en place d'ateliers. En 2023, 26 femmes ont bénéficié de ce suivi pour 69 entretiens individuels, 352 ateliers collectifs et 219 entretiens individuels ont été organisés auprès de 106 bénéficiaires;
- l'association Atelier Femmes Insertion Landes dont l'action se tourne vers l'insertion sociale et professionnelle des personnes en grande difficulté par une activité économique en les salariant via des contrats aidés dont la durée moyenne est de 24 mois;
- l'association ART Haute Lande qui a mis en place un atelier de couture dans lequel sont pratiqués des travaux de retouches, de repassage, de broderies et de créations d'objets divers. La totalité du public accompagné en 2023 était féminin.



Répartition des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (socle) par sexe et par type de ménage en 2023



Clé de lecture : en 2023, 22 % des bénéficiaires du revenu de solidarité active (socle) étaient des femmes seules avec enfant(s).

Le graphique ci-dessus montre les fortes différences qui existent entre les femmes et les hommes bénéficiaires du revenu de solidarité active (socle). 49 % des bénéficiaires sont des femmes seules, 40 % des hommes seuls et seulement 11 % des couples. Pour les femmes seules, plus de la moitié (66 %) ont un ou plusieurs enfants à charge. À l'inverse, les hommes seuls sans enfant à charge forment l'essentiel des bénéficiaires masculins (93 %) et la catégorie la plus exposée avec 37 % des bénéficiaires. Le couple reste un facteur protecteur face à la pauvreté même si on retrouve une forte disparité entre les couples sans enfant et les couples avec enfant(s), qui sont trois fois plus nombreux parmi les bénéficiaires du RSA.



Frédéric DUTIN,
Conseiller départemental en charge de l'Insertion

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES

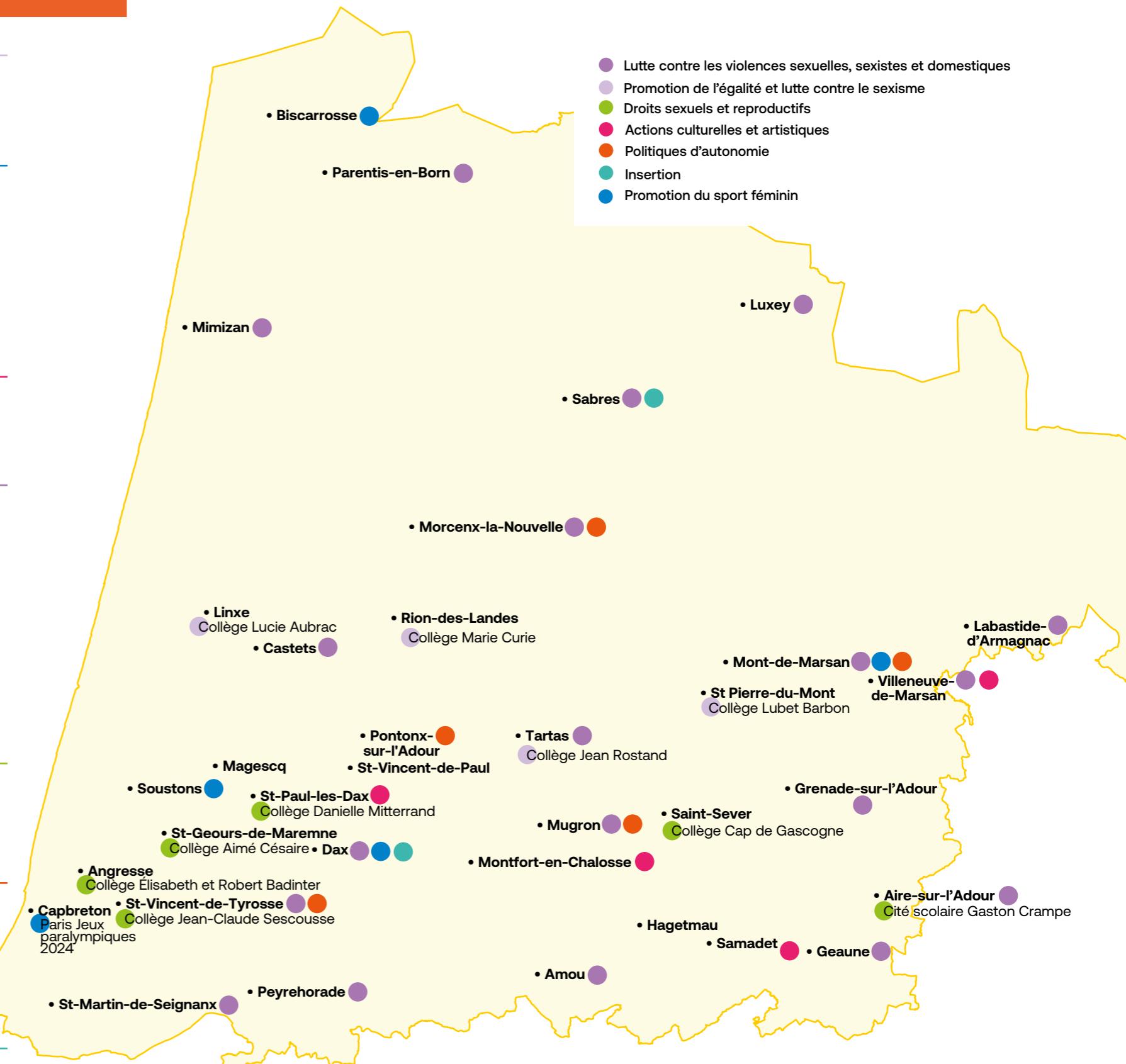
« L'accès à un emploi stable représente un levier fondamental pour l'émancipation des femmes, mais cela reste particulièrement difficile pour celles ayant des enfants à charge et/ou qui sont en situation de monoparentalité.

Ces femmes se confrontent à des obstacles multiples, comme la gestion de la garde d'enfants, des problèmes de santé ou encore des difficultés liées à la mobilité. Afin de lever ces freins, il est essentiel de proposer un accompagnement adapté à chaque situation. Le Conseil départemental des Landes travaille en étroite collaboration avec des partenaires comme le CIDFF, BGE Landes, l'Atelier Femmes Insertion Landes et ART Haute Landes pour mettre en place des solutions concrètes. Ces dispositifs visent à faciliter l'accès à la garde d'enfants, améliorer la mobilité et prendre en charge les problématiques de santé spécifiques des bénéficiaires.

Grâce à l'engagement des travailleuses et travailleurs sociaux du Département, des parcours d'accompagnement sur mesure sont déployés, permettant ainsi à chaque femme d'accéder à un emploi stable, en tenant compte de ses besoins individuels et de son parcours de vie ».

PANORAMA DU SOUTIEN ET DES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Promotion de l'égalité et lutte contre le sexism	Dispositif expérimental de lutte contre le sexism avec les Francas des Landes Mois de l'égalité organisé par l'association WIPSEE - Maison de l'Europe	Collèges Lubet Barbon à Saint-Pierre-du-Mont, Jean Rostand à Tartas, Lucie Aubrac à Linxe, Marie Curie à Rion-des-Landes Pontonx-sur-l'Adour
Promotion du sport féminin	Les Landes, le plus beau terrain de sports ! Histoire et partage 5 ^e édition de l'Académie des sportives Nautics féminines inscrite dans le projet « Le féminin au fil de l'eau » Toutes sportives de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFO-LEP) des Landes Journée du sport scolaire organisée par l'UNSS	Mont-de-Marsan Capbreton Biscarrosse Mont-de-Marsan, Dax, Capbreton Paris Jeux Paralympiques 2024 Soustons
Actions culturelles et artistiques	Toutes en arts! Lise Deharme, la femme surréaliste Absolument céramique La Dizaine de la création au féminin	Villeneuve-de-Marsan Montfort-en-Chalosse Samadet Saint-Paul-lès-Dax
Lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques	3 ^e édition des Landes engagées pour une société sans violences contre les femmes Unité hospitalière spécialisée dans l'accueil des victimes de violences Sensibilisation aux violences conjugales	Luxey Dax Mont-de-Marsan CIAS de: Villeneuve-de-Marsan - Pays Grenadois à Grenade-sur-l'Adour - Aire-sur-l'Adour - Chalosse Tursan - Mimizan - Côte Landes Nature à Castets - Coteaux et Vallée des Luys à Amou - Terres de Chalosse à Mugron - Grand Dax à Dax - Grands Lacs à Parentis-en-Born - Landes Armagnac à Labastide-d'Armagnac - Coeur Haute Lande à Sabres - Marsan à Mont-de-Marsan - Pays d'Orthe et Arrigans à Peyrehorade - MACS à Saint-Vincent-de-Tyrosse - Pays Morcenais à Morcenx-la-Nouvelle - Pays Tarusate à Tartas - u Seignanx à Saint-Martin-de-Seignanx
Droits sexuels et reproductifs	Déploiement des kits de lutte contre la précarité menstruelle	Collèges: Élisabeth et Robert Badinter à Angresse - Cap de Gascogne à Saint-Sever - Aimé Césaire à Saint-Geours-de-Maremne - Serge Barranx à Montfort-en-Chalosse - Jean-Claude Sescousse à Saint-Vincent-de-Tyrosse - Danielle Mitterrand à Saint-Paul-lès-Dax - Cité scolaire Gaston Crampe à Aire-sur-l'Adour
Politiques d'autonomie	Permanences Bien vieillir Exposition « Trouble du spectre autistique au féminin, une différence parfois invisible » dans le cadre du Mois de l'autisme Conférence de bilan de la première année de la feuille de route landaise pour l'attractivité des métiers de l'accompagnement	Saint-Vincent-de-Tyrosse - Morcenx-la-Nouvelle - Mugron - Mont-de-Marsan - Dax Mont-de-Marsan Pontonx-sur-l'Adour
Insertion	Atelier FIL Landes ART Haute Lande	Dax Sabres



Département des Landes
Hôtel du Département
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex

⊕ infos
05 58 05 40 40
egalite-femmes-hommes@landes.fr
—
landes.fr
xlandes-info.fr



Les Landes, le Département 